

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2024 A 18H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, Mmes VACQUE, CASTERA, MM. CLAUDAUD, DI PALMA, FORGUES, THIOLON.

POUVOIRS : Mme LAGUE à M. IMBERT

M. DUREAU à M. FERRER

Mme GALINOU à M. THIOLON

ABSENT : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. THIOLON

CONVOCATION du 23.02.2024

ORDRE DU JOUR :

Présentation de la Gestion de la Relation Citoyen par M. BŒUF de VGA,
Présentation du Centre de Santé du Bassin Marmandais par Mme Christine VOINOT, présidente,
Reconduction de l'adhésion au Groupement d'achat d'énergies Nouvelle Aquitaine,
Transports scolaires,
Travaux et dossiers en cours,
Questions diverses.

1. Présentation de la Gestion de la Relation Citoyen par M. BŒUF de VGA,

A l'issue de la présentation de la GRC et compte-tenu de l'utilité démontrée de ce portail pour accéder aux démarches des citoyens vers l'agglomération et faciliter les transmissions en Mairie, les élus décident d'adhérer à ce service pour **277,50 €** par an et de confier l'élaboration du site communal à compter de l'année prochaine.

2. Présentation du Centre de Santé du Bassin Marmandais par Mme Christine VOINOT, présidente.

Mme VOINOT présidente de l'association CSBM, présente le fonctionnement de ce centre de santé situé à Sainte-Bazeille. Après son exposé, les élus décident une participation financière de **150 €** pour l'année en cours.

3. Transports scolaires.

Pour faire suite à un incident à l'arrivée du bus du soir de Sainte-Marthe, une consultation auprès du pôle juridique de VGA et du service des transports de la Nouvelle Aquitaine a été nécessaire pour déterminer les responsabilités de chacun. Il s'avère que dès la descente du bus, les enfants sont placés sous la responsabilité des parents **sauf** s'ils sont inscrits à la garderie, dans ce cas ils sont sous la responsabilité de la commune jusqu'à ce que les parents les récupèrent au **portillon**. Une visite des techniciens de la Nouvelle Aquitaine sera réalisée pour étudier les éventuelles améliorations du circuit.

SITE de Miramont :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation du SITE pour les élèves fréquentant les transports pour le lycée de Nérac. Après délibération, les élus s'interrogent sur l'obligation et l'intérêt de cette participation (2 élèves) et souhaitent la réception d'une convention.

4. Travaux et dossiers en cours.

Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZARnR)

Monsieur FERRER a participé à un atelier le mercredi 21 février 2024 pour présenter cette opération. Il s'avère que cette identification n'est pas obligatoire, de ce fait aucune zone n'a été identifiée pour la commune.

Cimetière : accord du fonds de concours de VGA, en attente de la décision de la demande FACIL.

RD 143 : Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental 47 (23 mars 2023) pour signaler une vitesse élevée aux abords de l'école, suite à une question du Conseil d'école. Une réponse du CD47 nous a informé de la mise en place de mesures de vitesse. Le responsable du service M. TAROZZI devait revenir vers nous pour analyser notre problématique, or au vu des résultats, la vitesse n'ayant pas été jugée excessive, il n'est pas venu.

Il viendra le 28 mars à 09h30 pour un autre projet (plateforme de retournement des poids-lourds à Varennes) et se rendra à la même occasion sur les lieux, mais aucun aménagement n'est envisagé par le CD47.

Guinguette : Monsieur le Maire expose aux élus l'arrivée d'un nouvel exploitant de la Guinguette au bord du Canal. Pour des raisons de sécurité et de salubrité l'emplacement sera situé sur notre propriété, au bord de l'entrée de la nouvelle aire de camping-car et non sous les platanes.

Des travaux vont être réalisés (eau et électricité) pour permettre un bon fonctionnement.

Les élus décident d'un droit de place de **120 €** mensuels.

5. Questions diverses.

Le Conseil d'école aura lieu le mardi 05 mars à Caumont-sur-Garonne.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le secrétaire de Séance
Guy THIOLON

Le Maire
Pierre IMBERT